UN NOUVEAU REGARD : L'OBSERVATOIRE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES, LES RÉFUGIÉS, LES APATRIDES ET L'ASILE (OMIRAS)

Ndeye Dieynaba Ndiaye est professeure régulière au Département des Sciences juridiques de UQAM. Elle est spécialiste en droit canadien, québécois et international des migrations. Professeure Ndiaye est diplômée de l'Université Laval, au grade de docteure en droit LL.D, et a créé un observatoire sur les migrations internationales, les réfugiés, les apatrides et l'asile (OMIRAS) affiliée à l'IEIM (UQAM). Ses recherches portent notamment sur les droits fondamentaux des personnes migrantes, sur l'externalisation de la gestion des politiques migratoires, sur la sécurisation des frontières dans la gestion des mobilités de la personne et leurs conséquences sur les droits humains des migrants.

L'Europe traverse une crise migratoire importante et connaîtra probablement dans les 50 prochaines années, des vagues migratoires sans précédent, venant d'Afrique (Stephen Smith, 2019). Dans l'imaginaire collectif, le contexte africain avec ses réalités économiques peu performantes et sa croissance démographique, laisse présager des flux massifs de migrants venant du continent africain vers l'eldorado européen. Cette affirmation contraste nettement avec les études récentes postulant un faible taux d'émigration des pays du Sud vers les pays du Nord global comparativement à la migration intra-africaine (Vincent Chetail, 2019). Le volume mondial de la migration Sud-Sud représente presque 40 % du total des migrants (97 millions), soit davantage que le volume des migrations Sud-Nord (89 millions) et seule l'Amérique latine inverse la tendance (Banque mondiale, 2016). Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les Africains se déplacent en grande partie dans leurs régions respectives [Appiah-Nyamekye Sanny et Rocca (2018) et l'OIM, UA, (2019)]. En outre, la migration du Sud vers le Nord prend plus la forme régulière qu'irrégulière (Vincent Chetail, 2019). Les images de bateaux surchargés de migrants désespérés fuyant la guerre ou des conditions économiques désastreuses ne nous sont que trop familières alors que 94 % de la migration africaine à travers les océans prend une forme régulière (OIM, 2019). Certains États, qui décrivent le phénomène, préfèrent se baser sur les idéologies que de se référer aux travaux universitaires (François Gemenne, 2021). Cette distorsion dans les données se reflète dans les politiques migratoires restrictives de l'Union européenne (UE) malgré les nombreuses contributions de chercheurs et experts sur cette question postulant indéniablement le peu d'impacts de cette migration Sud-Nord. Cette position se matérialise au travers des mesures restrictives d'entrée et de séjour mises en place depuis les années 70 à l'égard des ressortissants de pays africains. À cet effet, des contradictions majeures subsistent entre ces politiques sécuritaires et les prévisions annoncées par diverses études sur la volonté migratoire des Africains vers l'Europe particulièrement.

C'est dans ce contexte que l'Observatoire sur les Migrations Internationales, les Réfugiés, les Apatrides et l'asile (OMIRAS) a été créé en 2018 par la professeure Ndeye Dieynaba Ndiaye. Composé de 8 chercheur.e.s, expert.e.s et spécialistes des migrations venant de six universités principalement (UQÀM[1],

1 Professeurs Ndeye Dieynaba Ndiaye et Issiaka Mandé.

Université Laval[2], Collège militaire Royal de Saint- Jean[3], Université de Sherbrooke[4], Université Cheikh Anta Diop de Dakar[5], Université virtuelle de Dakar[6]), et plus d'une dizaine d'étudiants venant de divers horizons, l'Observatoire a pour but d'analyser de façon transversale des questions relatives à la mobilité humaine telles que la migration irrégulière (Bogusz, Ryszard Chelowinski, Adam ygan et Erica Syzsczak, dir, Irregular Migration and Human Right, 2002), la migration économique (Crépeau et Nakache, 2007), le développement (Kabbandji, 2013), l'intégration professionnelle, la migration temporaire (étudiants et travailleurs temporaires), les diasporas (Mangala, 2020), ainsi que la protection des réfugiés et des apatrides, des déplacés internes afin d'y proposer des solutions concrètes, justes et durables. C'est une plateforme qui favorise la recherche sur la mobilité des personnes de manière inclusive suivant une approche multidisciplinaire et qui offre un lieu de convergence de tous les acteurs (académiques et autres) dans le but de proposer des solutions durables aux migrations internationales. L'idée soutenue est de démocratiser la recherche en favorisant la recherche chez les jeunes chercheur.e.s issu.e.s de pays d'origine ou de transit des migrations. Un regard épistémologique s'impose et la participation de chercheurs.ses provenant de divers horizons est indéniable afin de pousser plus loin la réflexion sur des solutions structurelles et inclusives.

Notre démarche s'inscrit dans une approche interdisciplinaire visant à déconstruire cette vision du droit international et des politiques migratoires fondée sur des données partielles excluant certaines réalités africaines, pourtant essentielles dans la régulation d'une mobilité transnationale coordonnée, juste et durable.

Ainsi, nous avons commencé à travailler sur trois axes dans l'élaboration d'une stratégie globale, holistique et inclusive des questions migratoires, conciliant ainsi la sécurité et la promotion des droits de la personne humaine et permettant d'identifier les réelles causes des migrations régionales, transnationales et internationales ainsi que la portée de la migration dans ses aspects démographiques, économiques, historiques, sociaux, juridiques, politiques et culturels, entre autres.

D'abord, il est pertinent de noter que malgré l'existence d'une réflexion théorique riche et diversifiée (Pichet 2020), les nouveaux enjeux liés à la mobilité humaine nécessitent encore une mobilisation des chercheur.e.s en général et plus spécifiquement celles et ceux provenant des pays d'où proviennent

« Notre démarche s'inscrit dans une approche interdisciplinaire visant à déconstruire cette vision du droit international et des politiques migratoires fondée sur des données partielles excluant certaines réalités africaines, pourtant essentielles dans la régulation d'une mobilité transnationale coordonnée, juste et durable. »

les migrant.e.s. il est donc question de mettre en relief la pertinence de revoir le droit international de la migration (Aleinkoff, 2002), les paradigmes de la migration actuelle afin de réfléchir sur une nouvelle théorie migratoire inclusive dans ses aspects micro (individuel), macro (collectif) et intégrant tous les aspects de la trajectoire du migrant dont les questions identitaires et d'intégration des migrants dans les pays qui figurent au cœur de nos réflexions.

Aussi, dans un contexte de forte criminalisation des migrations (Bigo, 2004) et d'externalisation des politiques migratoires (Lahlou 2009 ; Ndiaye, 2018), il importe de prendre en compte le fait que la migration n'obéit pas seulement à une logique universelle. Elle est dynamique, évolutive, mais comporte également des spécificités telles que le genre, la position géographique, la culture, les considérations économiques et démographiques, les enjeux environnementaux, les défis liés au développement (Chetail, 2011), la politique, les frontières et la migration forcée.

Depuis l'adoption de la *Convention de Genève relative au statut des réfugiés* de 1951 et de son protocole de 1967, plusieurs formes de protection sont octroyées. Toutefois, les configurations actuelles marquées par l'apparition de nouveaux motifs relatifs aux questions économiques, aux inégalités sociales, aux enjeux environnementaux et aux déplacements internes, aux apatrides, requièrent une analyse globale du système mondial d'asile.

En effet, plus de 10 millions d'apatrides sont recensés à travers le monde et environ 1 million en Afrique de l'Ouest selon les chiffres officiels du HCR (Nations Unies 2019). Les causes de l'apatridie sont multiples : les lois discriminatoires à l'égard des femmes, la migration, les conflits, la sécession, les conflits de lois, etc. Les conséquences qui en découlent sont tout autant

2 Professeur Abdoulaye Anne

3 Professeur Mulry Mondélice

4 Professeur Mouhamadou Sarr, Adjoint au vice-décanat recherche & études supérieures, Faculté de génie

5 Professeur Abdoul Aziz Diouf et Mme Fatimata Kane Sow

6 Dr Abdou Khadre Diop et Dr Mamadou Lamine Sarr

désastreuses : violations des droits économiques et sociaux, du droit à la reconnaissance de la personnalité juridique, du droit au regroupement familial et du droit à la liberté, à la sûreté, à la libre circulation, etc. Face à l'ampleur de ce phénomène, l'objectif est de créer un cadre de réflexion, d'étude et de production permettant d'analyser le lien entre apatridie et migration, de documenter les cas d'apatridie notamment en Afrique, de proposer des pistes de réflexion pour une meilleure prise en compte des droits de cette catégorie vulnérable souvent ignorée par leur statut bien décrit par le HCR comme « ceux qui vivent dans l'ombre » et parfois doivent se déplacer en raison des conséquences environnementales.

En raison des changements climatiques, les populations les plus exposées doivent quitter leur pays et selon la Banque mondiale, d'ici 2050, 216 millions de personnes seront des « déplacés internes » (GIEC, 2021). L'Afrique est le continent qui subit le plus les impacts néfastes des changements climatiques alors qu'il est l'une des régions qui produit le moins de GES. Sa contribution est à hauteur de 4 % au total des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), soit le pourcentage le plus faible de toutes les régions, et pourtant son développement socio-économique est menacé par la crise climatique. En d'autres termes, l'Afrique est le continent qui produit le moins d'émissions, mais qui subit le plus gros des conséquences selon le président du groupe africain de négociateurs sur le changement climatique dans le cadre de la CCNUCC (Gahouma-Bekale, 2021).

Ainsi, plus de 80 millions d'Africains seront obligés de fuir leur pays en raison de la dégradation des sols, de la désertification, de l'érosion, de l'insécurité alimentaire. Une des zones les plus à risque demeure l'Afrique de l'Ouest qui va connaître un exil de plus de 30 millions de personnes pour des raisons environnementales (Rigaud, Kanta Kumari et al, 2021). Cet enjeu occupe une importance majeure au sein de la communauté internationale mais un encadrement légal permettant de conférer un statut à ces personnes tarde à se concrétiser (Christel Cournil, 2006). La récente décision rendue par le Comité des droits de l'homme, *Teitiota c. Nouvelle-Zélande*, Communication 2728/2016, Doc off CDH NU CCPR/C/127/D/2728/2016 (2019) dans laquelle, le « Comité admet que les effets des changements climatiques sont susceptibles de porter atteinte au droit à la vie au titre des articles 6 et 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et donc de déclencher une obligation de non-refoulement pour les États d'accueil », suscite beaucoup de réactions positives dans la mesure où elle est considérée comme un début de réponse du droit international des droits de la personne.

Par ailleurs, différentes activités sont réalisées par l'OMIRAS depuis le colloque de lancement en décembre 2018, notamment un séminaire sur les concepts de la migration, en février 2020 et en juin 2021, une table ronde sur la mobilité des chercheurs.ses dans l'axe Canada/ Sénégal. En octobre 2021, une conférence sur l'impact des changements climatiques était animée par le professeur Amadou Aly Mbaye, Recteur de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal. Au cours de la dernière année, l'OMIRAS a entrepris différentes initiatives afin d'offrir l'opportunité à ses membres de participer aux discussions entourant la migration internationale et de proposer des solutions à ses enjeux sous-jacents. En mai 2022, l'Observatoire a également pris part au 89e Congrès de l'ACFAS. L'ACFAS est le réseau francophone privilégié de la communauté scientifique avec plus de 4 500 membres actifs et 32 pays représentés. L'OMIRAS y a organisé un colloque d'une journée intitulé « Migration, asile et apatridie : le mythe des vagues migratoires du Sud (Afrique) vers le Nord à l'épreuve de la science ». L'Observatoire a facilité la participation d'une quinzaine d'expert.e.s, professeur.e.s et étudiant.e.s venant de différents horizons qui lui a valu une reconnaissance de la part de l'ACFAS qui l'a intégré dans ses coups de cœur du Congrès de cette année en raison de l'originalité de la démarche scientifique et de la diversité des thèmes.

De plus, l'Observatoire a démarré un projet de réintégration socio-économique des migrant.e.s de retour au Sénégal, et plus particulièrement à Dakar, en collaboration avec un partenaire local, le Laboratoire de recherche en économie de Saint-Louis (LARES). En perspective, l'OMIRAS a tenu un symposium en décembre 2022 à Dakar au Sénégal qui a réuni plus de 150 participants.e.s afin de repenser collectivement la mobilité humaine sous le regard africain. Le symposium, basé sur une approche multidisciplinaire, fut l'occasion de documenter de nouveaux enjeux auxquels sont confrontés les migrant.e.s, les demandeurs.e.s d'asile, les apatrides et les personnes déplacées dans un contexte marqué par des politiques migratoires de plus en plus restrictives qui minent indéniablement tous les efforts déployés dans le continent africain et à l'international.

RÉFÉRENCES

Aleinkoff, Thomas Alexander, (dir), « Le droit international et la migration, tour d'horizon » dans Migration Policy Institute (MPI, Washington, D.C.) et de l'Institut Universitaire des Hautes Études Internationales (IUHEI, Genève), dir, Le droit international et la migration, Programme sur les politiques et la recherche en matière migratoire, Genève, 2002.

Atak, Idil , *L'européanisation de la lutte contre la migration irrégulière et les droits humains de migrants, Une étude des politiques de renvois forcés en France, au Royaume-Unis et en Turquie*, Bruxelles, Bruylant, 2011.

Abdelkhaleq Berramdane et Jean Rossetto, dir, *La politique européenne d'immigration*, Paris, ÉditionsKhartala, 2009.

Bigo, Didier, « Criminalisation of 'Migrants' : The side Effect of the Will to Control the Frontiers and the Sovereign Illusion » dans Barbara Bogusz ; Ryszard Cholewinski ; Adam Cygan ; Erika Szyszczak, dir, *Irregular Migration and Human Rights : Theoretical, European and International Perspectives*. Hotei Publishing, 2004. pp. 61–92

Chetail, Vincent, (dir), Migration, « Droits de l'homme et souveraineté : le droit international dans tous ses États », dans Mondialisation, Migration et droits de l'homme : Le droit international en question, Volume II, Bruxelles, Bruylant, 2007.

Chetail, Vincent, « Dialectique Migration et Développement » dans M. Maes, M.C. Foblets, et al, dir, *Dimensions externes du droit et de la politique d'immigration et d'asile de l'UE*, Bruxelles, Bruylant,2011.

Bogusz, Barbara, Ryszard Chelowinski, Adam ygan et Erica Syzsczak, dir, *Irregular Migration and Human Rights : Theorical, European and International Perspective*, Leiden/ Boston, Martinus Nijhoff Publishers,2004.

Crépeau, François, Delphine Nakache « Le contrôle des migrations et l'intégration économique : entreouverture et fermeture » dans Vincent Chetail, dir, *Mondialisation, Migration et droits de l'homme : le droit international en question*, vol. II, Bruxelles, Bruylant, 2007

Delas, Olivier, « Le renvoi des étrangers vers un risque de mauvais traitement : l'arrêt N.C. Royaume-Uni ou la Cour européenne des droits de l'homme en terrain glissant? », dans Liber amicorum Peter Leuprecht, Bruylant, Bruxelles, 2012 321 à la p. 334.

Jiménez, Estibaliz, « Pourquoi l'immigrant est-il perçu comme une menace pour la sécurité nationale? » dans Jean Poupart, Denis Lafortune and Samuel Tanner, dir, Questions de criminologie, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010.

Kabbandji, Lama, « Migration et développement : Quelles politiques menées en Afrique Subsaharienne », dans Cris Beauchemin, *Migrations africaines : Le Co développement en question, Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colis, 2013.

Koslowski, Rey. 2011. *The Evolution of Border Controls as a Mechanism to Prevent Illegal Immigration*. Washington, DC : Migration Policy Institute.

Last, Tamara et Spijerboer, Thomas, « Tracking deaths in the Mediterranean », dans Organisation international pour les migrations, Fatal Journeys : Tracking Lives Lost during migration, OIM, Genève, 2014.

Lahlou, Mehdi, « Externalisation, politiques migratoires au Sud et État de droit », dans Marie ClaireCaloz- Tschopp et Pierre Dasen, dir, *Mondialisation, migration et droits de l'homme : un nouveau paradigme pour la recherche et la citoyenneté*, Vol. 1, Bruxelles, Bruylant, 2007.

Weber, Serge, *Nouvelle Europe, nouvelles migrations. Frontières, intégration, mondialisation*, Paris : Éd. Du Félin, 2007, 118 p.

Withol de Wenden, Catherine, « Les enjeux fondamentaux du renvoi des étrangers dans une perspective européenne et internationale », dans Cesla Amarelle et Minh Son Nguyen, dir, *Les renvois et leur exécution*, Berne, Éditions Stampfli, 2011

Withol de Wenden Catherine et Madeleine Benoit-Guyod, *Atlas des migrations : de nouvelles solidarités à construire*, Paris : Éditions Autrement, [2021] Sixième édition

Atak, Idil, « La coopération policière pour la lutte contre la migration irrégulière au sein de l'Union européenne », (2006) 36 RGD 433-481

Crépeau François, « L'émergence d'une conversation globale sur les politiques migratoires – Retour sur un mandat de Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants (2011-2017) », Droits fondamentaux – Revue électronique, n° 17, janvier 2019 – décembre 2019, en ligne : http ://www.crdh.fr/wp- content/uploads/L%E2%80%99%C3%A9mergence-dune-conversation- globale-sur-les-politiques- migratoires.pdf

Crépeau François, et Idil Atak, « La régulation de l'immigration irrégulière dans le respect du droit international des droits de l'homme », Recueil des cours de la 38e session d'enseignement (2007), Strasbourg, Institut International des Droits de l'Homme, sous presse.

Diop, Abdou Khadre, « La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ou le miroir stendhaliendu système africain de protection des droits de l'homme » (2014) *Les Cahiers de droit*, 55 : 2, 529 à la p. 555.

Mubiala, Mutoy, « Vers l'Institution d'Une Cour africaine des Droits de l'Homme et des Peuples » (1997) 5 African YB of Intl L 261.

Nakache, Delphine et Midori Kaga, « Whose Needs Count in Situations of Forced Displacement? Revaluing Older People and Addressing Their Exclusion from Research and Humanitarian Programme » (2019) 5 :1/2 *Migration and Border Studies*, 134 à la p 151.

Ndiaye, Ndeye Dieynaba, « L'implication des pays tiers dans la lutte de l'Union européenne contre l'immigration irrégulière. », *Études internationales*, volume 49, number 2, spring 2018, p. 317–353. https ://doi.org/10.7202/1055689ar

Rigaud, Kanta Kumari ; de Sherbinin, Alex ; Jones, Bryan ; Adamo, Susana ; Maleki, David ; Abu-Ata, Nathalie ; Casals Fernandez, Anna Taeko ; Arora, Anmol ; Chai-Onn, Tricia ; et Mills, Briar, Groundswell Afrique : Migrations climatiques internes dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Washington, DC : Banque mondiale, 2021.

Saroléa, Sylvie, « La jurisprudence récente de la Cour européenne des droits de l'homme en matière d'éloignement et de détention des étrangers au départ de l'arrêt CHAHAL » (1997) *Revue du droit desétrangers* — no. 92 à la 19.

Timera, Mahamet, « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale. Nouveaux et anciensmigrants “subsahariens” au Maroc », (2009) 115 : 3 *Politique africaine*.

Wihtol de Wenden, Catherine (coordonné par), « Mondialisation et migrations internationales » (dossier), *Hommes & Migrations*, n° 1272, mars-avril 2008, pp. 6-140.

Wihtol de Wenden, Catherine, « Pour un droit à la mobilité et une démocratisation des frontières », *Panoramiques*, n° 55, 4e trimestre 2001, pp. 8-14.